



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MAI 2021

DELIBERATION N° 037 - 05- 2021 - Direction Générale Adjointe Cadre de Vie -Service Urbanisme

DESIGNATION D'UN SIGNATAIRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE (ARTICLE L. 422-7 DU CODE DE L'URBANISME)

(La commission travaux et aménagement, environnement et agriculture a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

7 JUIN 2021

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 12 Mai 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 35

Représentés 02

Excusés 1

Absents 1

Total des votes 37

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vendredi 21 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase Nelson Mandela, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Alicia HAYANO – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Patrice ELLAMA – Anrifadjati TOILIBOU – Vincent TERGEMINA – Marie Sabine SAUTRON – Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU – Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Jack TAVEL – Fabienne BORNEO – Patrick DALLEAU – Philippe LE CONSTANT – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Jean François CATAN à Odile DAMOUR – Eric CARITCHY à Monique MARIMOUTOU TACOUN -

ABSENT EXCUSE : Fara ARMOUGOM

ABSENTS : Hans DIJOUX-

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20210521-DEL037052021-DE
Date de télétransmission : 07/06/2021
Date de réception préfecture : 07/06/2021



Le Président informe l'Assemblée que la demande de permis de construire pour laquelle il avait déclaré être personnellement intéressé lors de la dernière séance du conseil municipal a été tacitement accordé alors qu'il souhaitait y apporter des modifications.

Aussi, il se voit donc dans l'obligation de déposer une nouvelle demande de permis de construire n°97441021A114 déposée le 7 mai 2021 ; il déclare y être personnellement intéressé et vient par la présente demander au Conseil Municipal, conformément à l'article L442-7 du Code de l'urbanisme de bien vouloir désigner un autre membre de l'assemblée pour signer ladite autorisation.

En effet, selon la jurisprudence administrative, une délégation de signature du Maire, déjà accordée dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, n'est pas de nature à satisfaire à l'obligation du Conseil municipal de recourir à la procédure prévue par les dispositions précitées.

Dès lors, un autre membre doit être désigné par une délibération expresse du Conseil municipal afin, le cas échéant, de délivrer le permis de construire à sa place.

Ainsi, le Président propose à l'Assemblée de décider de désigner M. Ridwane ISSA pour prendre la décision relative à la délivrance du permis de construire n°97441021A114, ainsi que les éventuels permis de construire modificatifs et autres actes relatifs à ce dossier.

(M. Patrice SELLY se retire et M. Ridwane ISSA prend la présidence).

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,


Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20210521-DEL037052021-DE
Date de télétransmission : 07/06/2021
Date de réception préfecture : 07/06/2021

